

BILAN ANNUEL

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD
DES PERSONNES HANDICAPÉES
2017-2020



2017
2018

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE
LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Coordination et rédaction

Secteur de la solidarité sociale et de l'analyse stratégique
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Édition

Direction des communications
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ce document est également accessible en médias adaptés.

Il peut être consulté sur le site Web du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale,
à l'adresse www.mtess.gouv.qc.ca.

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

ISBN : 978-2-550-83697-1 (imprimé)

ISSN : 978-2-550-83698-8 (PDF)

© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	2
TABLEAU DES ENGAGEMENTS ET MESURES DU MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE	4
MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET AUX SERVICES OFFERTS AU PUBLIC POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES.....	9
Plaintes adressées au Ministère	9
Mesures d'accommodement prises par le Ministère	10
SUIVI DU PLAN 2015-2019 DES ENGAGEMENTS GOUVERNEMENTAUX DE LA POLITIQUE À PART ENTIÈRE.....	11
SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DU CITOYEN (RAPPORT SPÉCIAL DE 2012).....	19

INTRODUCTION

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale présente le bilan 2017-2018 de son Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2017-2020.

Conformément à l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, les ministères et organismes publics qui emploient au moins 50 personnes ont l'obligation de produire annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. En présentant son bilan 2017-2018, le Ministère répond à cette exigence.

MISSION

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale contribue à la prospérité, à la richesse collective et au développement social du Québec

- ◆ en favorisant l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre;
- ◆ en favorisant l'atteinte de conditions de travail équitables et de relations du travail harmonieuses;
- ◆ en privilégiant l'inclusion économique et sociale des personnes les plus vulnérables;
- ◆ en soutenant l'action communautaire et bénévole.

De plus, le Ministère a pour mission d'offrir aux citoyens et citoyennes et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet multiservice leur procurant un accès simplifié aux services gouvernementaux.

INCLUSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

L'année 2017-2018 a notamment été marquée par la mise en œuvre de mesures porteuses quant à l'inclusion économique et à la participation sociale des personnes handicapées.

En effet, le Ministère a dévoilé, le 10 décembre 2017, le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023. La première mesure du Plan est l'instauration d'un revenu de base pour des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi, une situation dans laquelle se retrouvent de nombreuses personnes handicapées.

Dès le mois de février 2018, un comité sur l'accès au Programme de revenu de base a été mis sur pied. Ce comité a pour mandat d'évaluer la possibilité de permettre à certaines catégories de clientèle de bénéficier d'une admissibilité plus rapide au Programme de revenu de base ainsi qu'au Programme de solidarité sociale. En plus de représentants du Ministère et de l'Office des personnes handicapées du Québec, ce comité comprend notamment des représentants des regroupements suivants :

- ◆ l'Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH);
- ◆ la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN);
- ◆ le Réseau communautaire en santé mentale (COSME);
- ◆ la Société québécoise de la déficience intellectuelle (SQDI);

Le 14 mars 2018, le projet de loi n° 173 visant principalement à instaurer un revenu de base pour des personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi a été déposé à l'Assemblée nationale.

ACTIONS ET RÉALISATIONS

Les actions et les réalisations présentées dans ce bilan s'inscrivent dans la continuité des efforts déjà déployés par le Ministère pour améliorer l'accessibilité de ses programmes et de ses services aux personnes handicapées.

Le bilan permet aussi de recenser les travaux interministériels dont le Ministère est responsable ou auxquels il collabore, démontrant ainsi sa volonté de favoriser l'inclusion économique et sociale des personnes handicapées.

Le bilan est constitué des sections suivantes :

- ◆ Le tableau des engagements et des mesures du Ministère.
 - Cette section présente la réalisation de mesures concrètes et à portée inclusive qui réduisent ou éliminent les obstacles rencontrés par les personnes handicapées lors de leurs déplacements dans les points de service et les lieux de travail du Ministère ou dans leurs relations avec le Ministère.
- ◆ Les renseignements exigés sur l'accès aux documents et aux services du Ministère offerts au public pour les personnes handicapées dans le cadre de la mise en œuvre de la politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services.
 - Cette politique vise à réduire les obstacles rencontrés par les personnes handicapées dans leurs relations avec l'État. Les mesures d'accommodement mises en place par le Ministère ainsi que le nombre de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services sont présentés dans cette section.
- ◆ Le suivi du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux de la politique À part entière.
 - Cette section fait état de l'avancement des travaux ou de la mise en place des outils correspondant aux actions déterminées dans ce plan. Le Ministère y présente des actions pertinentes qui concordent avec les priorités de cette politique gouvernementale.
- ◆ Le suivi des recommandations du Protecteur du citoyen dans son rapport spécial de 2012 portant sur les services aux personnes présentant un trouble envahissant du développement.
 - Un tableau des actions prises par le Ministère à ce sujet complète le bilan.



PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2017-2020

BILAN 2017-2018 (AU 31 MARS 2018) DES ENGAGEMENTS ET MESURES DU MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Engagements	Mesures retenues	Indicateurs	Cibles	Résultats obtenus au 31 mars 2018
1. Assurer une compréhension commune des engagements ministériels sur l'accessibilité.	1.1 Mettre à jour et diffuser la politique ministérielle sur l'accessibilité et l'adaptation du milieu de travail pour le personnel vivant avec une incapacité.	Document mis à jour et diffusé.	Politique mise à jour en 2018 et diffusée en 2019.	Cible atteinte. La politique ministérielle a été adoptée par le Comité exécutif du Ministère en janvier 2018, signée par la sous-ministre et déposée sur l'intranet. De plus, un communiqué sur le sujet a été transmis aux gestionnaires, le 28 mars 2018.
2. Fournir un environnement de travail sécuritaire pour le personnel à mobilité réduite.	2.1 Désigner un accompagnateur pour chaque employé à mobilité réduite en cas d'urgence.	Accompagnateur désigné pour chaque nouvel employé dès son entrée en fonction.	100 % des nouveaux employés ayant un accompagnateur désigné dès leur entrée en fonction de 2017 à 2020.	Cible atteinte. 100 % des nouveaux employés à mobilité réduite ont un accompagnateur au 425, rue Jacques-Parizeau.
3. Améliorer l'accessibilité des points de service et des milieux de travail, y compris les immeubles.	3.1 Produire un plan de redressement relatif à l'accessibilité des locaux du Ministère.	Taux de réalisation des actions déterminées dans ce plan.	Plan produit en 2018, 25 % des actions réalisées en 2019 et 50 % des actions réalisées en 2020.	Cible atteinte. Plan produit en 2018.
	3.2 Doter les salles multiservices des nouveaux bureaux de Services Québec de mobilier informatique ajustable.	Taux de nouveaux bureaux dotés de mobilier ajustable.	100 % des nouveaux bureaux dotés de mobilier ajustable en 2018, en 2019 et en 2020.	Cible atteinte. 100 % des nouveaux bureaux sont dotés de mobilier ajustable.
	3.3 S'assurer que les citoyens ayant une incapacité ont accès à une plateforme de visioconférence dans les différents points de service visés par le projet du déploiement de Services Québec.	Taux de bureaux de Services Québec dotés d'équipement de visioconférence.	100 % des bureaux visés dotés d'équipement de visioconférence en 2018, en 2019 et en 2020.	Cible non atteinte. Au 31 mars 2018, 30 bureaux de Services Québec, sur un total de 43 bureaux déployés (70 %), étaient dotés d'équipement de visioconférence.

Engagements	Mesures retenues	Indicateurs	Cibles	Résultats obtenus au 31 mars 2018
	<p>3.4</p> <p>S'assurer que les projets associés au déploiement des bureaux de Services Québec sont conformes aux normes d'un parcours sans obstacle.</p>	Taux de bureaux de Services Québec conformes aux normes d'un parcours sans obstacle.	Près de 100 % des nouveaux bureaux conformes en 2018, en 2019 et en 2020.	<p>Cible non atteinte.</p> <p>70 % des nouveaux bureaux sont conformes au 31 mars 2018.</p>
<p>4.</p> <p>Assurer une compréhension commune des engagements ministériels quant à l'accessibilité.</p>	<p>4.1</p> <p>Sensibiliser les unités administratives visées aux exigences de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale en matière d'achat et de location de biens et de services accessibles, notamment en animant des séances de formation.</p>	Taux d'unités administratives formées.	30 % des unités administratives formées en 2018, 50 % des unités administratives formées en 2019 et 100 % des unités administratives formées en 2020.	<p>Cible atteinte.</p> <p>55 % des unités administratives sont formées au 31 mars 2018.</p>
<p>5.</p> <p>Améliorer l'accessibilité des contenus Web destinés aux citoyens et aux entreprises.</p>	<p>5.1</p> <p>Mettre à jour et diffuser la Politique ministérielle en matière de médias adaptés.</p>	Politique mise à jour et diffusée.	Document mis à jour en 2018 et diffusé en 2019.	<p>Cible non atteinte.</p> <p>La mise à jour est commencée, mais n'est pas terminée. Les travaux se poursuivent.</p>
	<p>5.2</p> <p>Réaliser les travaux nécessaires en cas de non-conformité à la suite de la production de l'audit sur l'accessibilité Web.</p>	Taux d'éléments corrigés en cas de non-conformité.	100 % des ajustements en 2017, en 2018 et en 2019.	<p>Cible atteinte.</p> <p>100 % des ajustements ont été réalisés pour les audits effectués sur les sites sous la responsabilité de la Direction des communications.</p>
	<p>5.3</p> <p>Rédiger et mettre en œuvre une séquence d'actions pour rappeler aux gestionnaires et au personnel l'obligation de se conformer aux standards du gouvernement du Québec sur l'accessibilité du Web.</p>	Document rédigé et séquence d'actions mise en œuvre.	Document rédigé en 2018, 50 % de la séquence d'actions mise en œuvre en 2019 et 100 % de la séquence d'actions mise en œuvre en 2020.	<p>Cible non atteinte.</p> <p>La séquence d'actions n'a pas été rédigée, cependant la section intranet du Ministère est en cours d'amélioration.</p>

Engagements	Mesures retenues	Indicateurs	Cibles	Résultats obtenus au 31 mars 2018
	<p>5.4</p> <p>Poursuivre, en collaboration avec l'Office des personnes handicapées du Québec, les travaux visant à mettre en œuvre des mesures pour faire connaître la disponibilité des documents gouvernementaux en médias adaptés.</p>	Taux de mesures dont la mise en œuvre est amorcée.	25 % des mesures amorcées en 2018, 50 % des mesures amorcées en 2019 et 100 % des mesures amorcées en 2020.	Les mesures ont été transférées sous la responsabilité du Secrétariat à la communication gouvernementale, responsable du nouveau site Québec.ca.
	<p>5.5</p> <p>Assurer la mise à jour continue des fiches concernant l'accueil et l'intégration des personnes handicapées dans les sites Services Québec – Citoyens et Entreprises Québec.</p>	Taux de fiches mises à jour.	25 % des fiches mises à jour en 2018, 50 % des fiches mises à jour en 2019 et 100 % des fiches mises à jour en 2020.	Cible atteinte. 50 % des fiches ont été mises à jour au 31 mars 2018.
	<p>5.6</p> <p>Former sur l'accessibilité d'un site Web les personnes responsables de produire des contenus.</p>	Taux du personnel ayant reçu la formation.	30 % du personnel formé en 2018, 50 % du personnel formé en 2019 et 100 % du personnel formé en 2020.	Cible non atteinte. Le calendrier de formation a été retardé d'une année.
	<p>5.7</p> <p>Rédiger et mettre en place une nouvelle stratégie de mise en œuvre de la politique sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.</p>	Stratégie produite, publiée et implantée.	Stratégie rédigée en 2018 et implantée en 2019 et 100 % des travaux réalisés en 2020.	La stratégie a été transférée sous la responsabilité du Secrétariat à la communication gouvernementale, responsable du nouveau site Québec.ca.
<p>6.</p> <p>Augmenter l'accessibilité des services aux partenaires.</p>	<p>6.1</p> <p>Réaliser une étude pour optimiser l'accessibilité des services téléphoniques aux personnes handicapées.</p>	Document rédigé.	Document déposé en 2019.	S. O.

Engagements	Mesures retenues	Indicateurs	Cibles	Résultats obtenus au 31 mars 2018
<p>7.</p> <p>Favoriser pour les personnes handicapées l'accessibilité aux emplois offerts par le Ministère.</p>	<p>7.1</p> <p>Poursuivre la réflexion amorcée afin de déterminer, s'il y a lieu, des pistes d'action visant à répondre aux préoccupations des gestionnaires en matière d'information et de soutien au regard de l'embauche, du maintien et de la gestion des employés reconnus comme personne handicapée.</p>	<p>Pistes d'actions déterminées visant à répondre aux préoccupations des gestionnaires et taux des actions accomplies.</p>	<p>Pistes d'actions déterminées en 2018 et en 2019, 50 % des actions accomplies en 2019 et 100 % des actions accomplies en 2020.</p>	<p>Cible progresse bien.</p> <p>Un comité de travail interne a été formé afin de déterminer et d'analyser les pistes d'actions à mettre en œuvre pour répondre aux préoccupations des gestionnaires en la matière. Les travaux se poursuivent.</p>
<p>8.</p> <p>Élaborer, diffuser et mettre en œuvre la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées. (Stratégie).</p>	<p>8.1</p> <p>Élaborer la Stratégie.</p>	<p>Document élaboré.</p>	<p>La cible a été révisée. Nouvelle cible : document produit en 2018 et en 2019.</p>	<p>Cible progresse bien.</p> <p>Les travaux d'élaboration ont débuté à l'automne 2017 et se poursuivent.</p>
	<p>8.2</p> <p>Diffuser la Stratégie.</p>	<p>Activité de lancement tenue et document déposé dans le Web.</p>	<p>Le lancement de la Stratégie est reporté à une date qui reste à confirmer.</p>	<p>S. O.</p>
	<p>8.3</p> <p>Mettre en œuvre la Stratégie.</p>	<p>Plan de mise en œuvre élaboré. Grille de suivi des activités de mise en œuvre respectée.</p>	<p>Le lancement de la Stratégie est reporté à une date qui reste à confirmer.</p>	<p>S. O.</p>
<p>9.</p> <p>Assurer une meilleure connaissance des mesures d'employabilité dont peuvent bénéficier les personnes handicapées.</p>	<p>9.1</p> <p>S'assurer que les entreprises sont informées de l'aide et des services qui pourraient faciliter l'intégration des personnes handicapées grâce à l'infolettre Accès entreprises (Entreprises Québec).</p>	<p>Taux d'entreprises informées par le bulletin.</p>	<p>25 % des entreprises informées en 2018, 50 % des entreprises informées en 2019 et 100 % des entreprises informées en 2020.</p>	<p>Cible atteinte.</p> <p>50 % des entreprises ont été jointes en 2018.</p>

Engagements	Mesures retenues	Indicateurs	Cibles	Résultats obtenus au 31 mars 2018
	<p>9.2</p> <p>Mener des actions de sensibilisation aux personnes handicapées auprès du personnel, des citoyens et des employeurs à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées.</p>	Taux de bureaux de Services Québec ayant mené des actions de sensibilisation.	100 % des nouveaux bureaux ayant mené des actions de sensibilisation en 2018, en 2019 et en 2020.	Cible non atteinte. 60 % des régions ayant reçu le matériel promotionnel ont procédé à l'affichage dans les salles libre service de leurs bureaux.
<p>10.</p> <p>Mieux informer les personnes prestataires vivant avec une contrainte sévère à l'emploi à propos des modalités qui soutiennent l'intégration à l'emploi.</p>	<p>10.1</p> <p>Produire et diffuser en médias adaptés un nouveau feuillet d'information pour y préciser la durée du carnet de réclamation et pour clarifier la façon de présenter une demande afin de bénéficier de nouveau du Programme de solidarité sociale.</p>	Nouveau feuillet d'information diffusé.	Nouveau feuillet produit en 2018 et diffusé en médias adaptés en 2019 et 100 % des travaux réalisés en 2019.	Cible non atteinte. Production du feuillet en cours.
<p>11.</p> <p>Favoriser l'intégration sociale des personnes handicapées.</p>	<p>11.1</p> <p>Analyser les besoins des organismes communautaires relativement aux frais supplémentaires se rattachant aux incapacités de leurs membres, employés ou bénévoles; estimer les sommes qui pourraient être nécessaires; évaluer, en partenariat avec l'Office des personnes handicapées du Québec, les moyens appropriés pour compenser ces frais.</p>	Rapport d'analyse produit.	Rapport et estimation des coûts déposés en 2019.	S. O.
<p>12.</p> <p>Favoriser la concertation avec les partenaires du marché du travail.</p>	<p>12.1</p> <p>Poursuivre les activités du comité consultatif relatives à l'intégration professionnelle et au maintien en emploi des personnes handicapées en collaboration avec des organismes et d'autres partenaires engagés auprès de ces personnes.</p>	Nombre de rencontres du comité consultatif.	Nombre de rencontres en 2018, en 2019 et en 2020.	Cible atteinte. 4 rencontres dans l'année financière 2017-2018.

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET AUX SERVICES OFFERTS AU PUBLIC POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

La politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées vise à réduire les obstacles rencontrés par les personnes handicapées dans leurs relations avec l'État. Son but précis est l'instauration, au sein de l'Administration, de toutes les conditions qui permettront à ces personnes d'avoir accès, en toute égalité, aux documents et aux services offerts au public. Afin d'atteindre cet objectif, la Politique propose deux grandes orientations qui doivent guider les ministères et les organismes dans sa mise en œuvre :

- ◆ prendre les mesures nécessaires pour que toute personne qui en fait la demande ait accès, en toute égalité, aux documents et aux services offerts au public;
- ◆ entreprendre une démarche proactive afin de réduire, voire d'éliminer, les obstacles que rencontrent les personnes handicapées dans l'accès aux documents et aux services offerts au public.

En vertu de cette politique, les ministères et les organismes doivent rendre compte, dans leur plan d'action à l'égard des personnes handicapées ou dans le bilan annuel de ce plan, du nombre de **plaintes** reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public. Ils doivent également faire état des **mesures d'accommodement** pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à ces documents et ces services.

PLAINTES ADRESSÉES AU MINISTÈRE

La Direction des plaintes et des relations avec la clientèle a le mandat de traiter les commentaires et les plaintes que reçoit le Ministère. Les citoyens et citoyennes disposent de plusieurs moyens de communication pour formuler un commentaire ou une plainte.

De façon générale, les plaintes adressées au Ministère par des personnes handicapées peuvent être regroupées dans différentes catégories. Pour l'exercice financier 2017-2018, les catégories suivantes ont été répertoriées conformément aux engagements ministériels du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2017-2020 :

- ◆ accessibilité des points de service et de l'information;
- ◆ admissibilité aux mesures et aux services publics d'emploi.

En 2017-2018, les plaintes ont doublé par rapport à l'année financière précédente (de 8 à 16 plaintes). Cette augmentation s'explique notamment par la médiatisation de la situation d'un jeune handicapé fréquentant un établissement d'enseignement collégial qui a été jugé non admissible à un programme. Par la suite, le Ministère a reçu huit plaintes liées à ce programme. Par conséquent, le Ministère a pris différentes mesures pour standardiser les processus d'information et d'application de ce programme et s'assurer que les prestataires visés puissent en bénéficier.

Le Ministère a reçu également cinq plaintes de personnes qui avaient été refusées à la mesure Contrat d'intégration au travail ou qui jugeaient insuffisantes les subventions accordées pour les besoins particuliers liés à un handicap.

Une autre plainte était liée à l'accessibilité à un point de service. Finalement, une plainte a été déposée par une personne ayant des contraintes sévères à l'emploi qui fréquentait un établissement d'enseignement secondaire et ne recevait pas de frais scolaires. Un commentaire a aussi été émis pour indiquer que le service de placement en ligne devrait préciser les emplois qui s'adressent aux personnes handicapées.

MESURES D'ACCOMMODEMENT PRISES PAR LE MINISTÈRE

Entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018, le Ministère a mis en œuvre diverses mesures d'accommodement portant sur l'accessibilité aux documents, aux services et aux communications.

MESURES PARTICULIÈRES

- ◆ Trois documents ont été adaptés afin de répondre à une demande en particulier.
- ◆ Trois autres documents ont été adaptés, de façon proactive, en braille, en audio et dans d'autres formats afin de les rendre accessibles à des personnes handicapées.
- ◆ Vingt-deux utilisations du système ATS (appareil de télécommunication pour personnes sourdes) pour 12 utilisatrices ou utilisateurs / citoyennes ou citoyens différents ont été faites par les Centres de relations avec la clientèle de Services Québec.
- ◆ Un renouvellement du système ATS a été fait pour un Centre de relations avec la clientèle, au coût de 810 \$.
- ◆ Six nouvelles pages Web ont été adaptées par le Directeur de l'état civil.

MESURES PROACTIVES

- ◆ Pour l'ensemble du Ministère, le nombre de pages Web produites en format adapté n'est pas comptabilisé. Toutefois, les contenus Web sont améliorés en continu afin de répondre aux exigences des standards d'accessibilité.
- ◆ En ce qui a trait aux services téléphoniques, la clientèle peut avoir une procuration active à son dossier, ce qui permet au personnel de communiquer avec une personne désignée afin de faciliter la communication en regard de certains types de handicaps.
- ◆ Dans les centres locaux d'emploi et les bureaux de Services Québec, des accommodements sont mis en place, au cas par cas, selon les besoins de la personne. Le personnel s'assure d'offrir les services conformément à la politique gouvernementale.
- ◆ Enfin, le Directeur de l'état civil s'efforce de mettre en place toutes les conditions nécessaires pour que les contenus de son site Web soient conformes aux standards d'accessibilité.





PLAN 2015-2019

DES ENGAGEMENTS GOUVERNEMENTAUX
DE LA POLITIQUE À PART ENTIÈRE



SUIVI DES ENGAGEMENTS – 2017-2018

Les sections grisées indiquent qu'aucune information n'est requise pour le suivi annuel des engagements. C'est le cas lorsqu'on a mentionné, lors d'un suivi précédent, que l'engagement a été réalisé. Comme certains engagements comportent plusieurs étapes, la section grisée peut aussi correspondre à une étape pour laquelle le Ministère n'est ni responsable ni en collaboration.

Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation	Principales actions réalisées au cours de l'année 2017-2018
3. Réaliser des travaux interministériels en vue de simplifier les démarches donnant accès aux programmes, aux mesures et aux services destinés aux personnes handicapées et à leur famille.				
Office des personnes handicapées du Québec	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministère de la Famille et ministère de la Santé et des Services sociaux	2019	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input checked="" type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Abandonné	La collaboration du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale débutera en 2018-2019.
Étape 1 Établir une priorisation des programmes, des mesures et des services qui seront examinés dans le cadre des travaux interministériels.				
Office des personnes handicapées du Québec	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministère de la Famille et ministère de la Santé et des Services sociaux	2015	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input checked="" type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Abandonné	
Étape 2 Identifier des solutions potentielles visant à simplifier et à harmoniser les critères d'admissibilité et les modalités d'évaluation, d'accès et de prestation des services offerts aux personnes handicapées et à leur famille.				
Office des personnes handicapées du Québec	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministère de la Famille et ministère de la Santé et des Services sociaux	2017	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input checked="" type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Abandonné	
Étape 3 Analyser des pistes de solution et faire des recommandations.				
Office des personnes handicapées du Québec	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministère de la Famille et ministère de la Santé et des Services sociaux	2019	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input checked="" type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Abandonné	
4. Simplifier les démarches d'accès aux programmes de soutien financier destinés aux enfants handicapés et à leur famille.				
Ministère de la Famille	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministère de la Santé et des Services sociaux et Office des personnes handicapées du Québec	2016	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input checked="" type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Abandonné	Des travaux se dérouleront en 2018-2019 avec Retraite Québec et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale afin d'établir une passerelle entre le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (SEHNSE) et les prestations du Ministère.
5. Déployer un guichet unique d'accès à l'information et d'accompagnement intersectoriel pour les personnes handicapées et leur famille.				
Office des personnes handicapées du Québec	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	2019	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input checked="" type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Abandonné	Le service de Portail Québec de la Direction des communications assure la mise à jour et la bonification du guide électronique <i>Personnes handicapées</i> dans l'espace Citoyens. Du 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, le guide électronique a été consulté par 55 792 personnes.

Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation	Principales actions réalisées au cours de l'année 2017-2018
8. Déployer un cadre de référence interministériel sur la planification individualisée et coordonnée des services.				
Ce cadre de référence interministériel comprendra les balises consensuelles sur les six leviers de la politique À part entière.				
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ministère de la Santé et des Services sociaux et Office des personnes handicapées du Québec	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministère de la Famille	2019	<input type="checkbox"/> Réalisé <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Abandonné	Les travaux du Comité interministériel sur les activités socioprofessionnelles devant mener au déploiement d'un cadre de référence se sont poursuivis.
Étape 1 Élaborer le cadre de référence.				
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ministère de la Santé et des Services sociaux et Office des personnes handicapées du Québec	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministère de la Famille	2016	<input type="checkbox"/> Réalisé <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Abandonné	Les travaux du Comité interministériel ont franchi l'étape de l'identification de quatre profils de besoins des personnes en fonction de leurs objectifs personnels et professionnels confirmés dans leurs projets de vie.
Étape 2 Adopter le cadre de référence.				
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ministère de la Santé et des Services sociaux et Office des personnes handicapées du Québec	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministère de la Famille	2017	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input checked="" type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Abandonné	
Étape 3 Déployer le cadre de référence au sein de chacun des ministères et de leur réseau respectif 2017-2019.				
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ministère de la Santé et des Services sociaux et Office des personnes handicapées du Québec	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministère de la Famille	2019	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input checked="" type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Abandonné	
Étape 4 Évaluer le déploiement des pratiques de planification individualisée et coordonnée des services au sein du réseau de la santé et des services sociaux et du réseau de l'éducation.				
Office des personnes handicapées du Québec	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et ministère de la Santé et des Services sociaux	2019		

SUIVI DES ENGAGEMENTS – 2017-2018

Les sections grisées indiquent qu'aucune information n'est requise pour le suivi annuel des engagements. C'est le cas lorsqu'on a mentionné, lors d'un suivi précédent, que l'engagement a été réalisé. Comme certains engagements comportent plusieurs étapes, la section grisée peut aussi correspondre à une étape pour laquelle le Ministère n'est ni responsable ni en collaboration.

Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation	Principales actions réalisées au cours de l'année 2017-2018
9. Assurer une offre de service coordonnée et concertée aux personnes ayant terminé ou étant en voie de terminer leur cheminement scolaire, notamment celles qui ont une déficience, de façon à mieux planifier les transitions et à les soutenir dans la réalisation de leurs projets de vie (emploi, activités contributives, activités de jour) correspondant à leurs aspirations.				
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministère de la Santé et des Services sociaux	Ministère de la Famille et ministère des Transports du Québec	2018	<input type="checkbox"/> Réalisé <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Abandonné	Les travaux préalables à la mise en place d'une offre de service coordonnée et concertée se sont poursuivis dans le cadre des travaux du Comité interministériel sur les activités socioprofessionnelles.
Étape 1 Adopter une vision commune des besoins des personnes ainsi que des rôles et des responsabilités des différents ministères.				
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministère de la Santé et des Services sociaux	Ministère de la Famille et ministère des Transports du Québec	2015	<input type="checkbox"/> Réalisé <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Abandonné	Les travaux du Comité interministériel sur les activités socioprofessionnelles devant mener à l'adoption d'une vision commune des besoins des personnes ainsi que des rôles et des responsabilités des différents ministères ont franchi l'étape de l'identification de quatre profils de besoins des personnes en fonction de leurs objectifs personnels et professionnels confirmés dans leurs projets de vie.
Étape 2 Élaborer et déployer un cadre de référence national MESS-MSSS orientant la conclusion d'ententes de services locales et régionales entre les établissements et les organismes des deux réseaux.				
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministère de la Santé et des Services sociaux		2018*	<input type="checkbox"/> Réalisé <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Abandonné	Les travaux du Comité interministériel sur les activités socioprofessionnelles devant mener à l'élaboration d'un cadre de référence se sont poursuivis.
* Ajustement de la date en fonction de l'échéance prévue des travaux.				
10. Soutenir les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux et de l'emploi dans le développement et la mise en place des pratiques de transition de l'école vers la vie active (TEVA).				
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministère de la Santé et des Services sociaux	Office des personnes handicapées du Québec	2019	<input type="checkbox"/> Réalisé <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Abandonné	Un guide pour soutenir la démarche de transition de l'école vers la vie active (TEVA), destiné à l'ensemble des intervenants et intervenantes des ministères concernés, a été élaboré. Il sera publié en 2018-2019. Le guide a pour objectif d'améliorer l'arrimage des services et des interventions auprès des personnes handicapées offerts par les différents ministères.
Étape 1 Élaborer, de façon concertée, une stratégie visant à soutenir le développement et la mise en place des pratiques de transition de l'école vers la vie active.				
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministère de la Santé et des Services sociaux	Office des personnes handicapées du Québec	2016	<input checked="" type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Abandonné	

Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation	Principales actions accomplies au cours de l'année 2017-2018
Étape 2 Soutenir les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux et de l'emploi dans la mise en place des pratiques de transition de l'école vers la vie active.				
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministère de la Santé et des Services sociaux	Office des personnes handicapées du Québec	2018 à 2020*	<input type="checkbox"/> Réalisé <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Abandonné	Un comité a été mis en place.
Étape 3 Assurer un suivi de la mise en place des pratiques de transition de l'école vers la vie active dans toutes les régions du Québec au moyen d'un mécanisme de reddition de comptes (ou de cibles) au sein des établissements scolaires.				
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur		2019		
* Ajustement de la date en fonction de l'échéance prévue des travaux.				
12. Selon leurs responsabilités respectives, soutenir les ministères et les organismes publics dans la mise en œuvre d'actions pour assurer l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.				
Centre de services partagés du Québec, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale , Office des personnes handicapées du Québec et Secrétariat du Conseil du trésor		2019	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input checked="" type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Abandonné	<p>L'accès aux documents et aux services offerts par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale aux personnes handicapées sera assuré.</p> <p>Plusieurs documents de soutien sont offerts pour soutenir le personnel du Ministère afin qu'il puisse répondre aux besoins des personnes handicapées, notamment</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées; ▪ la politique ministérielle en matière de médias adaptés pour la clientèle; ▪ la note explicative Accessibilité des services d'Emploi-Québec aux personnes handicapées.
Étape 1 Deuxième bilan de la mise en œuvre de la politique L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.				
Centre de services partagés du Québec, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale , Office des personnes handicapées du Québec et Secrétariat du Conseil du trésor		2016	<input type="checkbox"/> Réalisé <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Abandonné	<p>Les travaux pour la réalisation du deuxième bilan ont été mis en place par l'Office des personnes handicapées du Québec et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale y collabore.</p> <p>Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ajuste ses travaux selon le plan de travail de l'Office des personnes handicapées du Québec.</p>
Étape 2 Examiner les solutions permettant de faire connaître la disponibilité des documents gouvernementaux produits en formats adaptés.				
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Office des personnes handicapées du Québec	2019	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Abandonné <input checked="" type="checkbox"/> Transféré	En 2017-2018, la responsabilité de ce dossier a été transférée au Secrétariat à la communication gouvernementale.

SUIVI DES ENGAGEMENTS – 2017-2018

Les sections grisées indiquent qu'aucune information n'est requise pour le suivi annuel des engagements. C'est le cas lorsqu'on a mentionné, lors d'un suivi précédent, que l'engagement a été réalisé. Comme certains engagements comportent plusieurs étapes, la section grisée peut aussi correspondre à une étape pour laquelle le Ministère n'est ni responsable ni en collaboration.

Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation	Principales actions réalisées au cours de l'année 2017-2018
15. Assurer, auprès des personnes handicapées, de leur famille et des employeurs, la promotion des mesures et programmes gouvernementaux destinés à favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.				
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et Secrétariat du Conseil du trésor	2017	<input checked="" type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Abandonné	En collaboration avec l'Office des personnes handicapées du Québec, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a élaboré un plan d'action et de communication pour faire connaître le service de soutien à la personne de l'Office de même que le service d'accueil et de référence de Services Québec, de sorte qu'ils constituent les deux principales portes d'accès à l'information. L'ensemble des actions prévues a été réalisé, à l'exception des mesures 6 et 7 ¹ abandonnées pour des raisons budgétaires.
Étape Poursuivre les activités de promotion des emplois de la fonction publique et des mesures favorisant l'embauche des personnes handicapées auprès de ces dernières, des partenaires du réseau de l'emploi et des ministères et des organismes publics.				
Secrétariat du Conseil du trésor		En continu		
16. Outiller le personnel des centres locaux d'emploi pour favoriser une offre de service de qualité en fonction des besoins des personnes handicapées.				
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale		2016	<input checked="" type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Abandonné	En vue de l'utilisation optimale des mesures Subvention salariale et de la Mesure de formation de la main-d'œuvre (MFOR) pour les personnes handicapées, deux nouveaux outils d'information (feuillettes d'information) ont été préparés et mis à la disposition des agents et agentes d'aide à l'emploi.
Étape Sensibiliser le personnel des services d'emploi des établissements d'enseignement professionnel, collégial et universitaire aux outils d'information pour favoriser une offre de service de qualité correspondant aux besoins des personnes handicapées.				
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur		2016		



1. Les mesures 6 et 7 du plan d'action et de communication concernaient l'achat d'espaces publicitaires dans certains guides de l'Office des personnes handicapées du Québec ainsi que la participation du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale à des activités promotionnelles, notamment à des salons.

Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation	Principales actions réalisées au cours de l'année 2017-2018
19. Examiner la possibilité de revoir le soutien au revenu pour les personnes handicapées.				
Office des personnes handicapées du Québec	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministère de la Famille	2019	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input checked="" type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Abandonné	<p>Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 a été rendu public en décembre 2017.</p> <p>Les mesures 1 et 2 du Plan visent l'amélioration du soutien au revenu.</p> <p>La mesure 1 permettra d'introduire un revenu de base pour des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi.</p> <ul style="list-style-type: none"> Ce revenu de base s'adressera aux personnes présentes au Programme de solidarité sociale pendant au moins 66 des 72 derniers mois. Il s'agit d'investissements de 1,25 G\$ d'ici 2023, touchant 84 000 personnes. En février 2018, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a mis sur pied le Comité conjoint sur l'accès au Programme de revenu de base, formé de représentants du gouvernement et de quatre organismes dont la clientèle est concernée par le programme. Ce comité démarrera ses travaux en 2018-2019. Il proposera au gouvernement du Québec, d'ici le 31 décembre 2019, des recommandations visant à permettre à certaines catégories de clientèle de bénéficier d'une admissibilité plus rapide au Programme de revenu de base (prévu en 2023) ainsi qu'au Programme de solidarité sociale. Le 14 mars 2018, le projet de loi n° 173 a été déposé à l'Assemblée nationale. Ce projet de loi vise principalement à instaurer un revenu de base pour des personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi. <p>La mesure 2 permet d'augmenter progressivement les prestations accordées dans le cadre des programmes d'aide financière de dernier recours et du Programme objectif emploi. Cette augmentation progressive des prestations est prévue jusqu'en 2021.</p>
20. Évaluer les effets potentiels d'une plus grande couverture des coûts supplémentaires généraux pour les personnes handicapées.				
Office des personnes handicapées du Québec	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministère de la Santé et des Services sociaux et ministère de la Famille	2019	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input checked="" type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Abandonné	
Étape Réaliser une enquête avec l'Institut de la statistique du Québec afin d'estimer les coûts supplémentaires généraux pris en charge par les personnes handicapées et leur famille.				
Office des personnes handicapées du Québec	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministère de la Santé et des Services sociaux et ministère de la Famille	2018	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input checked="" type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Abandonné	

SUIVI DES ENGAGEMENTS – 2017-2018

Les sections grisées indiquent qu'aucune information n'est requise pour le suivi annuel des engagements. C'est le cas lorsqu'on a mentionné, lors d'un suivi précédent, que l'engagement a été réalisé. Comme certains engagements comportent plusieurs étapes, la section grisée peut aussi correspondre à une étape pour laquelle le Ministère n'est ni responsable ni en collaboration.

Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation	Principales actions réalisées au cours de l'année 2017-2018
44. Documenter et proposer des pistes d'action permettant d'améliorer la participation des femmes et des jeunes handicapés au marché du travail.				
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale		2016	<input type="checkbox"/> Réalisé <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Abandonné	<p>Les clientèles des femmes et des jeunes handicapés ne font pas l'objet de mesures ou d'engagements particuliers. Les solutions en matière d'intégration en emploi et les problématiques liées à ces clientèles feront toutefois partie de la réflexion et des actions entourant les engagements de la prochaine stratégie pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.</p>
45. Élaborer un règlement sur l'accessibilité des immeubles publics construits avant 1976 qui permettrait d'atteindre de manière optimale les objectifs de l'article 69 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, et ce, en tenant compte des planifications décennales déjà déposées en cette matière par les ministères et les organismes publics concernés.				
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale		2016	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Abandonné <input checked="" type="checkbox"/> Transféré	<p>Entre le 1^{er} avril et le 24 octobre 2017, le Secrétariat du travail, en collaboration avec les ministères et les organismes associés au dossier, a poursuivi ses travaux en vue de terminer la rédaction de ce règlement.</p> <p>Le 25 octobre 2017 (décret 1028-2017), la responsabilité de l'élaboration de ce règlement a été transférée de la ministre responsable du Travail à la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation. Il en va de même pour les responsabilités prévues dans la Loi sur le bâtiment (chapitre B-1.1).</p>
46. Évaluer la pertinence d'élaborer un second rapport sur l'accessibilité des immeubles publics construits avant 1976.				
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale		2018	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Abandonné <input checked="" type="checkbox"/> Transféré	<p>Le 25 octobre 2017 (décret 1028-2017), la responsabilité de ce dossier a été transférée de la ministre responsable du Travail à la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation. Il en va de même pour les responsabilités prévues dans la Loi sur le bâtiment (chapitre B-1.1).</p>



SUIVI 2017-2018

DES RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR
DU CITOYEN AU MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE
DANS SON RAPPORT SPÉCIAL DE 2012



LES SERVICES AUX JEUNES
ET AUX ADULTES PRÉSENTANT
UN TROUBLE ENVAHISSANT
DU DÉVELOPPEMENT

SUIVI 2017-2018 DES RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DU CITOYEN AU MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE DANS SON RAPPORT SPÉCIAL DE 2012 :

LES SERVICES AUX JEUNES ET AUX ADULTES PRÉSENTANT UN TROUBLE ENVAHISSANT DU DÉVELOPPEMENT

(Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale est désigné sous son ancienne appellation, soit ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans le rapport.

Les sections grisées indiquent les suivis à effectuer à partir de 2018-2019.)

	Recommandation du Protecteur du citoyen	Suivi	Échéancier	Plan d'action détaillé
Concernant l'offre adaptée d'activités de jour pour les personnes ne pouvant accéder au marché de l'emploi				
10.2	Que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) introduisent des mécanismes de liaison intersectoriels entre leurs réseaux respectifs dans le cadre du Pacte pour l'emploi.	Que le MSSS et le MESS déposent conjointement au Protecteur du citoyen un bilan faisant état de la réalisation de cette recommandation.	Au plus tard le 31 mars 2018	Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale produira en 2018-2019 son bilan faisant état de la réalisation de cette recommandation.
Concernant le partage des responsabilités et la concertation entre les différents partenaires dispensant l'offre publique de service				
16	Que le MSSS, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et le MESS précisent les rôles et les responsabilités en matière de développement de l'employabilité, d'intégration, de soutien et de suivi en emploi ainsi qu'en ce qui a trait à la participation sociale (incluant les activités de jour), au bénéfice des personnes handicapées.	Que le MSSS, le MELS et le MESS présentent conjointement au Protecteur du citoyen un bilan faisant état des résultats obtenus dans la réalisation des recommandations 16 et 16.1.	Au plus tard le 31 mars 2018.	Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale produira en 2018-2019 son bilan faisant état des résultats obtenus dans la réalisation des recommandations 16 et 16.1.
16.1	Que cette précision des rôles et des responsabilités conduise à la conclusion d'ententes de collaboration entre les partenaires des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'emploi.	Que ce bilan inclue les résultats des indicateurs mesurant l'existence, le nombre et la portée des ententes de collaboration qu'ils concluront entre leurs réseaux respectifs.	À compter du 31 mars 2018.	Le recensement des ententes et des collaborations est en cours.
Concernant la mesure de l'efficacité du partenariat intersectoriel et de son impact sur les personnes				
17	Que le MESS élabore, en étroite collaboration avec le MSSS et le MELS, des indicateurs mesurant l'efficacité du partenariat intersectoriel et son impact sur les personnes présentant un trouble envahissant du développement, notamment en ajoutant une dimension « interréseaux » aux indicateurs qui concerne le plan de services individualisé et intersectoriel.	Que le MSSS, le MELS et le MESS présentent conjointement au Protecteur du citoyen un bilan faisant état des résultats atteints dans l'implantation des indicateurs mesurant la dimension de la collaboration intersectorielle ou « interréseaux » dans leur réseau respectif.	31 mars 2018	Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale produira en 2018-2019 son bilan faisant état de la réalisation de cette recommandation.
		Que le MSSS, le MELS et le MESS introduisent les indicateurs mesurant la dimension de la collaboration intersectorielle ou « interréseaux » dans leurs rapports annuels de gestion.	À compter du 31 mars 2018	L'élaboration d'indicateurs est en cours.
Concernant le suivi des recommandations du présent rapport				
17.1	Que chacun des ministères et des organismes, indiqués dans les recommandations du présent rapport, désigne un répondant ou une répondante pour rendre compte des recommandations lui étant adressées, ainsi que des résultats obtenus dans le cadre du dispositif de suivi prévu pour chacune.	Que ce répondant ou cette répondante dépose un plan d'action détaillé, sous la forme d'un tableau des résultats incluant toutes les recommandations s'adressant à son ministère ou son organisme.	Tous les 31 mars jusqu'en 2017	Réalisé.

